

## demande de titre identité français



### Mairie annexe de Baliste Razimbaud

Rued'Aoste 11100 Narbonne

Tél. 04.68.32.58.63

Lundi au vendredi :

8h à 17h

### Hôtel de Ville Espace formalités

Place de l'Hôtel-de-ville 11100 Narbonne

Tél. 04.68.90.30.30

Lundi au vendredi :

8h à 17h

### Maison des services Saint-Jean Saint-Pierre

1 avenue de la Naïade 11100 Narbonne

Tél. 04.68.90.31.31

Lundi au vendredi :

8h à 17h

COVID - 4<sup>ème</sup> phase - PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

## CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

### DEPOT OBLIGATOIREMENT SUR RENDEZ-VOUS

DU LUNDI AU VENDREDI (rendez-vous par téléphone ou sur [www.narbonne.fr](http://www.narbonne.fr))

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt de dossier quel que soit son âge
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt de la carte d'identité, au dépôt et au retrait du passeport
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait
- Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont effectués à titre strictement individuel et personnel – pas de remise à un tiers
- **RETRAIT** titre d'identité **SANS RENDEZ-VOUS** du lundi au vendredi (attention fermeture à 17h)
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois avant destruction



## demande de titre identité français



### VOUS MUNIR DE VOTRE STYLO

Tous les justificatifs doivent être présentés  
en ORIGINAL ET en PHOTOCOPIE

- Pré-demande en ligne sur le site internet « service-public.fr » (à imprimer OU n° dossier à fournir obligatoirement – ne dispense pas de se rendre muni des autres pièces sur un site biométrique)
- 1 photo d'identité conforme ((35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes), de moins de 6 mois, non découpée de la planche, non collée, sans défaut ni pliure, ni rayure, sur un fond uni de couleur claire sauf blanc (photographe ou Photomaton).
- 1 justificatif de domicile datant de moins d'un an au nom du demandeur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation) + photocopie (sauf facture dématérialisée).

OU 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec original et copie de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée

- Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie (page 2)
- Justificatif d'autorité parentale : carte d'identité/passeport des parents + jugement de divorce si autorité parentale exclusive ou garde alternée - si garde alternée joindre le justificatif de domicile de chaque parents + photocopies.
- Timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac ou le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Carte nationale d'identité	Passeport
Uniquement en cas de perte ou de vol : 25 €	Majeurs : 86 € Mineurs de 15 ans et plus : 42 € Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

- Si 1<sup>ère</sup> demande d'apparition du nom d'usage : pour le nom d'épouse = acte de mariage (de moins de 3 mois) – pour le veuvage = acte de décès - pour le nom de l'ex époux = jugement de divorce le notifiant.
- Justificatif d'état-civil : SI 1<sup>ère</sup> demande / perte ou vol / changement d'état civil / titre d'identité périmé depuis + de 5 ans : fournir une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (mairie du lieu de naissance) - NE PAS PRODUIRE si né(e) à NARBONNE ou SI votre commune de naissance est reliée à COMEDEC. Pour le vérifier : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- Déclaration de vol ou de perte sans demande de renouvellement (commissariat, gendarmerie). Si renouvellement du titre, la déclaration de perte est à faire en mairie.
- Dans ce cas, l'avis d'imposition ou non-imposition est obligatoirement requis (ou à défaut permis de conduire, livret de famille des parents, bulletin de situation militaire...).
- Le cas échéant, justificatif de la nationalité française